

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Budget annexe ZA des Traverses.

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement du compte administratif puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte administratif 2022 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 3 197,85 €.

La section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 32 721,35 €.

Les restes à réaliser d'investissement 2022 d'un montant de 29 471,35 € s'équilibrent par l'excédent d'investissement 2022, la section ne présente donc pas de besoin de financement.

Il est proposé d'affecter en totalité le résultat global de clôture de la section de fonctionnement sur le compte 002, en recette de fonctionnement 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:

- D'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit un excédent de 3 197,85 €, au compte 002, « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 6 avril 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230405-DEL05042023-28R-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023